

# Réunion d'échange de pratiques

## Le contentieux du reclassement

*La procédure de reclassement*

### Légende :

- Etapes réglementaires
- Etapes relevant de « bonnes pratiques »

Accompagnement individuel et pluridisciplinaire de l'agent

- Epuisement des étapes préalables du maintien dans l'emploi (dont aménagement du poste de travail)
- Avis du comité médical ou de la commission de réforme constatant l'inaptitude aux fonctions
- Invitation de l'agent, par l'employeur, à faire valoir son droit au reclassement
- En parallèle, entretiens avec l'agent et remise d'outils d'information (guide du reclassement, droits et obligations de l'agent, impact du reclassement sur les droits statutaires de l'agent, impact de l'absence de demande de reclassement...)
- Demande de l'agent à faire valoir son reclassement
- Recherche de solution
  - Mobiliser les outils GPEC/GPMC existant (préemption de postes, besoins prévisionnels...)
  - En interne :
    - Réalisation d'un bilan (en interne ou via la mobilisation d'un prestataire spécialisé) :
      - *Bilan de compétence*
      - *PSOP*
      - *Bilan professionnel*
    - Recherche des aires de mobilité professionnelle via l'outil « mobilitÉS » du CDG 31
    - Mobilisation du droit à la formation (via le CPF) via la mobilisation d'outils spécifiques :
      - *CLM ou CLD fractionné*
      - *Réflexion autour des dispositifs assurantiels*
      - *Dispositifs tremplin et périodes d'immersion / appui par un tuteur interne*
  - A l'externe :
    - Recherche externe dans la même Fonction Publique ou dans une autre Fonction Publique (via un courrier dédié ou par le biais d'échanges dédiés)
- Si solution(s) trouvée(s) et accord de l'agent
  - Validation par le médecin du travail/de prévention
  - Sollicitation du comité médical pour valider le poste de reclassement proposé
  - Présentation de la situation à la CAP
  - Mise en œuvre de la procédure d'accueil et d'intégration
- Si absence de solution ou si refus de l'agent
  - Epuisement des droits à congé maladie
  - Retraite pour invalidité ou licenciement pour inaptitude